

- a) D'après les renseignements dont nous disposons, le fait de combiner l'administration, le génie et la construction, les finances ou les services et ventes aux abonnés ne permettra de réaliser aucune économie dans le cadre d'un réseau hydro-électrique régional. Il est probable que les services fournis actuellement à nos abonnés se dégraderont dans ce cadre.
- b) À la réunion de 1969, après l'étude du projet, on a enregistré l'opposition à l'établissement d'un système hydro-électrique régional manifesté par les conseils d'au moins trois townships.
- c) Un tel système ne sera efficace à moins que toutes les municipalités y adhèrent, y compris Ottawa.
- d) Le nombre des représentants d'une municipalité donnée au sein d'une Commission hydro-électrique, ne devra pas être tel qu'il leur permettra de dominer les autres municipalités.

Nous recommandons :

- i) Qu'un système régional hydro-électrique ne soit pas imposé actuellement aux habitants de la région d'Ottawa-Carleton. On devrait accorder au gouvernement régional suffisamment de temps pour s'installer dans ses fonctions avant d'envisager l'établissement d'un système régional hydro-électrique.
- ii) Que des études approfondies soient effectuées par des